

COMMUNIQUE DE PRESSE N°033/COORD/N-K/2021

LA RENTREE SCOLAIRE N'EST TOUJOURS EFFECTIVE EN RDCONGO, S'INQUIETE L'APEDH, LES POLITIQUES ET ENSEIGNANTS BOURREAUX, LES ENFANTS ET PARENTS VICTIMES.

Ce pays pourtant dépassé de richesses naturelles subit encore des impasses scolaires qui impactent fortement sur les conditions d'éducation du pays, et surtout sur la scolarisation de milliers d'enfants

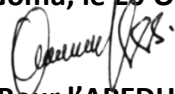
Lancée depuis le 04 Octobre dernier, la rentrée scolaire 2021-2022 au niveau des écoles primaires et secondaires en RDC n'a toujours pas encore eu lieu. Seules quelques écoles privées ont pris l'élan. Les syndicats des enseignants des écoles publiques, écoles conventionnées agréées et les privées agréées ont endurci leur mouvement de grève, réclamant le paiement de leurs arriérées de salaires ainsi que l'application des accords signés avec le gouvernement de la RDC dans le cadre de la majoration de leurs émoluments. D'autres par contre sont entrain de demander leurs insertions sur les listes de paye car ayant travaillé pendant beaucoup de temps comme des nouvelles unités (NU). Des négociations et rencontres organisées par le ministre de l'EPST avec les grévistes, n'ont jusque-là pas trouvé d'issue favorable à ce qui concerne le début des cours sur toute l'étendue du pays. Entre temps, les enfants continuent à croupir à la maison jusqu'à ce que la solution sera trouvée entre les deux protagonistes (Enseignants et l'état congolais)

En tant que défenseur des droits de l'enfant, l'**APEDH** rappelle aux deux camps (Gouvernement congolais et enseignants) que :

- Priver les enfants de leurs droits à l'éducation, c'est sacrifié toute la vie de ces futures cadres qui pourtant jouissent des droits et des devoirs fondamentaux.
- Les politiques de la RDC doivent se mobiliser et s'engager à construire un monde digne des enfants suivant les accords de 1989 qui parlent de la **convention relative aux droits de l'enfant** adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- La convention qui régit les pays signataires des accords portant protection des droits de l'enfant et dont la RDC fait partie et qui comporte 54 articles, énonçant que chaque enfant a **le droit d'aller à l'école** doit être prise en considération dans son application.

L'**APEDH** va continuer à se battre pour que l'enfant congolais ayant atteint l'âge scolaire ait accès égal à la santé et à l'éducation pour lui protéger de toute forme de violence et d'exploitation ; et exige la reprise immédiate des activités scolaires sur toute l'étendue du territoire national en remettant chacun dans ses droits (enseignants et élèves) suivants les conventions signées de part et d'autre.

Fait à Goma, le 20 Oct 2021


Pour l'APEDH
Coordination Nationale